

Date de la convocation : 19/03/2022

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 30 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trente mars à dix-huit heures, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire à la salle multifonction Bernard Dupuis, sous la présidence de Madame VANPEVENAGE Valérie, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Mr BOURDON J. – Mr DEFRESNE X. – Mr JOLIVET - B. - LANDUYT N.
ZANCZAK P. – Mme DECLEIN C. - Mme DELABIE ML.
Mme FLORENCHIE MC. – Mme VANPEVENAGE V.

MEMBRES ABSENTS (excusés) : Mme BARBOSA I. - Mr BERNARD T. - Mme COLLE C.
Mme DEVANNEAUX H. – Mme LAMBERT F.

POUVOIRS : Mme DEVANNEAUX H. – Mme LAMBERT F.

Début de séance : 18h00 – Fin de séance : 21h55

Mme DECLEIN C. a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Nomination d'un secrétaire de séance
- Approbation du Conseil Municipal du 8 décembre 2021
- Délibération convention de mise à disposition de personnel contractuel avec le CDG
- Délibération pour création, modification, suppression de régie
- Délibération pour la demande de subvention pour l'achat d'une tondeuse
- Délibération pour la demande de subvention pour l'achat de capteurs CO2
- Conventions EP/ SICAE /SEZEO
- Délibération pour renouveler l'acceptation de scolariser des enfants extérieurs à la commune
- Recrutement agent administratif pour le remplacement congés maladie
- Point RH - Prix cantine au 30/05/2022
- Permanences pour la tenue des bureaux de vote des 10 et 24 avril 2022 (élections présidentielles)
- Vote du taux d'indemnités adjoints au 01/04/2022
- Présentation et vote du budget 2022
- Vote du taux d'imposition 2022
- Présentation et vote du compte de gestion
- Présentation et vote du compte administratif

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 8 Décembre 2021

Après lecture faite, celui-ci a été voté à l'unanimité.

DELIBERATION CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL CONTRACTUEL AVEC LE CDG (2022-06)

Afin de pouvoir recruter du personnel fonctionnaire provenant du centre de gestion, il convient de signer une convention avec le centre de gestion.

Après exposé, le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, que Madame le Maire signe une convention avec le centre de gestion.

DELIBERATION POUR CREATION, MODIFICATION, SUPPRESSION DE REGIE (2022-05)

Considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE,

Le Maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du Conseil Municipal :

- De créer, modifier et ou supprimer des régies.

DELIBERATION POUR LA DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT D'UNE TONDEUSE (2022-03)

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de subvention a été faite pour remplacer la tondeuse.

Le montant TTC s'élève à 14 500,00 €.

La subvention est de 25% par la DETR, soit 3 020.83€.

11 479€ resterait à charge de la commune.

Une reprise de 2 083,33€ et 833,33€ sera faite pour les 2 tondeuses actuelles.

La tondeuse est réservée, l'achat ne sera validé qu'après réception de la subvention.

Après exposé, le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, la demande de subvention pour l'achat de la tondeuse.

DELIBERATION POUR LA DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT DE CAPTEURS CO2 (2022-01)

Suite à l'épidémie de COVID, la question s'est posée d'acheter des capteurs CO2, à 72€ l'unité, pour les salles de classe.

L'éducation nationale subventionne l'achat de capteurs à hauteur de 8 € par élève, soit 704 € pour 88 élèves actuellement scolarisés. 7 capteurs sont nécessaires pour l'école.

Après exposé, le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, de faire la demande de subvention auprès de l'éducation nationale pour l'achat de 7 capteurs CO2.

DELIBERATION POUR RENOUELER L'ACCEPTATION DE SCOLARISER DES ENFANTS EXTERIEURS A LA COMMUNE (2022-04)

Nous devons délibérer tous les ans sur l'acceptation d'inscrire ou non des enfants provenant des communes extérieures. Actuellement, nous acceptons les enfants des communes extérieures si et seulement si ceux-ci sont gardés par une assistante maternelle agréée, par une personne de la famille habitant Mélicocq ou le personnel de la commune, ou les enseignants.

Le Conseil municipal décide de ne pas accepter les inscriptions d'enfants extérieurs à la commune pour la rentrée scolaire 2022/2023 excepté les fratries existantes et les enfants du personnel communal et enseignants. Ce point sera de nouveau étudié pour la rentrée 2023/2024.

RECRUTEMENT AGENT ADMINISTRATIF POUR LE REMPLACEMENT CONGES MALADIE

Suite aux congés maladie des 2 secrétaires, un recrutement a eu lieu le 21 Mars en CDD jusqu'au 25 avril 2022 – Madame Nathalie JORAND, nous lui souhaitons la bienvenue dans la commune.

POINT RH

Réorganisation des services depuis les arrêts maladie du secrétariat :

- Prise en main de toute la partie administrative du service périscolaire et cantine par la Directrice de la structure (inscriptions, état, gestion des agents, facturation, régies)
- Sous-traitance de la partie paie par un cabinet comptable Cabinet Hyart jusqu'en juillet 2022.
- Sous-traitance de la partie comptabilité par la société ABOX – Régine Abessolo.
- Embauche de Nathalie Jorand du 21/03/2022 jusqu'au 25/04/2022 en qualité de Secrétaire de Mairie (date arrêt maladie d'Antonia Grain).

Madame le Maire fait remarquer un absentéisme depuis le début de l'année qui avoisine les 30 % décomposé comme suit :

- 65,63 % : Service administratif
- 50,78 % : Service technique
- 3,76 % : Service animation

CONVENTIONS Eclairage Public/ SICAE / SEZEO

Monsieur Bertrand JOLIVET expose la possibilité de mettre en place une convention pour le remplacement et la gestion de l'ensemble de notre parc d'éclairage public avec la SEZEO et la SICAE.

Après exposé, il en ressort que la proposition de la SICAE est plus favorable que SEZEO car nous gardons la compétence de notre éclairage public, et le coût est moins onéreux avec la SICAE.

La durée de la convention serait de 3 ans renouvelée une fois pour la même durée avec le remplacement de la totalité des luminaires existants par des luminaires LED, ainsi que la maintenance du parc.

Coût de l'investissement : environ 75000 € HT sur lequel on récupère la TVA .
Réduction des consommations de 60 % et réduction de l'abonnement de 40 %

Il a été décidé à l'unanimité de signer une convention avec la SICAE sur le 2^{ème} semestre 2022 pour une mise en application début 2023.

PRIX CANTINE AU 30 MAI 2022 (2022-07)

La CAF a bloqué nos subventions pour encadrement insuffisant. En effet, pour 60 enfants nous devrions avoir 7 agents contre 5 actuellement.

La commune ne peut pas supporter une telle charge salariale. Il a donc été décidé de ne plus déclarer le temps du midi et d'appliquer un tarif repas unique pour tous les enfants de Mélicocq et un tarif pour les enfants extérieurs à Mélicocq.

Madame le Maire propose un tarif repas tout compris (cantine et périscolaire) de :

- 6.56 € pour les enfants de Mélicocq et
- 7.06 € pour les enfants extérieurs à la commune.

Ce tarif serait appliqué à compter de la rentrée de Septembre 2022.

Après exposé, le Conseil municipal accepte à l'unanimité ces nouveaux tarifs à compter du 1^{er} septembre 2022.

PERMANENCES POUR LA TENUE DES BUREAUX DE VOTE DES 10 ET 24 AVRIL 2022 (ELECTIONS PRESIDENTIELLES)

10 avril 2022 :

| HEURES | NOMS PRENOMS | | |
|-------------------|---------------------|----------------------|---------------------|
| 8 h – 10 h 30 | Florence LAMBERT | Xavier DEFRESNE | Nicolas LANDUYT |
| 10 h 30 – 12 h 30 | Carine PASEK | Julie MONNIER | Thierry BERNARD |
| 12 h 30 – 14 h 30 | M-Claude FLORENCHIE | David POULAIN | Valérie VANPEVENAGE |
| 14 h 30 – 17 h | Cécile DECLEIN | Henriette DEVANNEAUX | M-Louise DELABIE |
| 17 h – 19 h | Jacques BOURDON | Philippe ZANCZAK | Julie MONNIER |
| DEPOUILLEMENT | CM | CM | CM |

24 avril 2022 :

| HEURES | NOMS PRENOMS | | |
|-------------------|---------------------|----------------------|---------------------|
| 8 h 00 – 10 h 30 | Florence LAMBERT | Xavier DEFRESNE | Nicolas LANDUYT |
| 10 h 30 – 12 h 30 | Carine PASEK | Bertrand JOLIVET | Thierry BERNARD |
| 12 h 30 – 14 h 30 | M-Claude FLORENCHIE | Isabelle BARBOSA | Valérie VANPEVENAGE |
| 14 h 30 – 17 h00 | Cécile DECLEIN | Henriette DEVANNEAUX | M-Louise DELABIE |
| 17 h00 19 h | Valérie VANPEVENAGE | Philippe ZANCZAK | Isabelle BARBOSA |
| DEPOUILLEMENT | CM | CM | CM |

VOTE DU TAUX D'INDEMNITES ADJOINTS AU 01/04/2022 (2022-02)

Le Conseil Municipal décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au titulaire de mandat locaux au taux suivant :

Taux retenu en pourcentage de l'indice 1015, conformément au barème fixé par les articles L 2123 et L 2123-24 du Code Général des collectivités territoriales.

Les adjoints : 10.7 % soit une indemnité brute de 416.17 € à compter du 01^{er} avril 2022.

Après exposé, le Conseil municipal vote à l'unanimité en faveur d'une augmentation du taux d'indemnité des adjoints à 10,7 % à compter du 1^{er} avril 2022.

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET 2022

Monsieur Philippe ZANCZAK présente le budget primitif 2022 comme suit :

FONCTIONNEMENT

| DEPENSES | | |
|----------|---|---------------------|
| 011 | Charges à caractère général | 204 134,00 € |
| 012 | CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES | 303 650,00 € |
| 014 | ATTIBUTION DE COMPENSATION | 56 172,00 € |
| 065 | Autres charges de gestion courante | 58 950,00 € |
| 066 | CHARGES FINANCIERES | 3 842,22 € |
| 067 | CHARGES EXCEPTIONNELLES | 800,00 € |
| 068 | DOTATION AUX PROVISIONS | 0,00 € |
| 022 | DEPENSES IMPREVUES | 6 000,00 € |
| 023 | VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT | 36 213,69 € |
| 042 | OPERATION D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION | 24 630,00 € |
| | | 694 391,91 € |

| RECETTES | | |
|----------|---|---------------------|
| 013 | ATTENUATION DE CHARGES | 8 000,00 € |
| 070 | PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE DE VENTES DIVERSES | 35 240,00 € |
| 073 | IMPOTS ET TAXES | 316 898,00 € |
| 074 | DOTATIONS ET PARTICIPATIONS | 220 059,86 € |
| 075 | AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 3 500,00 € |
| R002 | EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT | 110 694,05 € |
| | | 694 391,91 € |

INVESTISSEMENT

| DEPENSES | | |
|----------|-------------------------------------|---------------------|
| 21 | IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 99 398,12 € |
| 1641 | REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS ET DETTES | 190 927,28 € |
| 20 | DEPENSES IMPREVUES | 10 000,00 € |
| | RESULTAT REPORTE D001 | 49 837,81 € |
| | | 350 163,21 € |

| RECETTES | | |
|----------|--|---------------------|
| 013 | SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT DETR | 53 200,00 € |
| 016 | EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES | 181 767,59 € |
| 10 | DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES | 54 351,93 € |
| 021 | VIREMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT | 36 213,69 € |
| 040 | OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | 24 630,00 € |
| | | 350 163,21 € |

Après exposé du budget par l'adjoint en charge des finances, le Conseil municipal accepte à l'unanimité le budget 2022.

VOTE DU TAUX D'IMPOSITION 2022 (2022-08)

L'adjoint en charge des finances présente le dossier sur le taux d'imposition 2022.

Le conseil municipal, ensemble, décide :

- Taxe foncière bâtie : 53,70 % (au lieu de 51,32% en 2021)
- Taxe foncière non-bâtie : 97% (au lieu de 96,38% en 2021)
- CFE : 18% (au lieu de 17,99% en 2021)

Cela représente 4 % d'augmentation de nos recettes fiscales.

Il faut procéder au vote.

Votes favorables : 11 Défavorables : 0 Abstention : 0

PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION

Suite à un problème informatique, la présentation et le vote du compte de gestion sont reportés au 13 avril 2022, lors d'un conseil exceptionnel.

PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Suite à un problème informatique, la présentation et le vote du compte administratif sont reportés au 13 avril 2022, lors d'un conseil exceptionnel.

QUESTIONS DIVERSES

- Rétrocession effective du nouveau lotissement par Viabilis le 04/02/2022.

- Le sous-préfet de Compiègne a confirmé l'accord de la subvention de 7 500€ pour la remise aux normes du parc informatique. Les travaux vont être lancés.

- **Accord de prêt avec le crédit agricole :**

Emprunt de 181767,59 € pour solder le prêt rue de la Plaine et la fibre et pouvoir lisser nos mensualités pour alléger notre trésorerie

Prêt sur 12 ans du 15/03/2022 au 15/02/2034 à un taux à 0,87 %

- **Route de Villers/Coudun :**

Madame le Maire informe que suite à la réunion au conseil Départemental, concernant le trafic important de poids lourds et de véhicules légers sur la C3 en direction de Villers sur Coudun en raison de la fermeture du RD15 (cause travaux), et la détérioration de la voirie (nids de poule importants, non respect du code de la route). Il a été décidé de réfléchir sur le parcours routier afin de désengorger nos routes communales, de mettre en place des radars de chantier dans certaines communes, d'impliquer les entreprises de transport dans notre problématique. Et proposer une subvention plus importante (jusqu'à 80 % de financement) pour que les petites communes puissent faire les travaux. Subvention qui ne pourra se faire qu'en 2023 et de garder ce % sur plusieurs années (prendre en compte les budgets des petites communes qui sont de plus en plus faibles). Le sujet d'une déviation a été évoqué mais pas du tout retenu par le département. Nous étudions plusieurs scénarii pour la réfection de cette route.

- **L'AC2S** sollicite la commission des fêtes pour aider, mutualiser et partager sur le sujet du projet éducatif « la chasse aux œufs » prévue le 16/04/2022. L'association demande 2 personnes pour aider à l'organisation et une participation financière pour l'achat des chocolats. Le conseil municipal a accepté la demande.

- **Le Périscolaire** sollicite la mairie pour l'achat d'un élément de cuisine pour pouvoir ranger la vaisselle et d'une sono. Le conseil municipal propose d'étudier la demande et d'y répondre au plus vite.

TOUR DE TABLE

M. ZANCZAK informe le conseil que la sono est en panne. Une réparation est envisagée
Remerciements à l'ensemble du conseil municipal pour l'investissement et l'accompagnement dans les moments difficiles.

Mme FLORENCHIE informe qu'un véhicule accidenté est stationné dangereusement et en sens interdit dans la rue André Leboeuf. Un courrier va être fait.

M.L DELABIE remercie vivement l'administrée qui a fait un don de 2 pommiers à la commune et informe que ceux-ci sont plantés au bout de la rue Emerson White.
Alors que tout le village est limité à 30 km/h, il subsiste un panneau de fin de limitation à 30km/h à la sortie du lotissement, rue de la Croix Ricard. Penser à l'enlever.

Jacques BOURDON réitère une demande de marquage de passage piéton Rue des acacias.
Après réflexion collective, il en faudrait également au monument aux morts, rue du Haut Saule, rue de la Plaine. Un état des lieux sera fait sur le terrain avant d'engager les travaux de peinture.

Cécile DECLEIN informe que la bibliothèque fonctionne très bien, il y a encore un peu tri et d'organisation à faire dans le secteur enfants.

Mme DECLEIN se dit prête pour de nouvelles tâches, notamment sur l'identification des sépultures au cimetière.

Nicolas LANDUYT remercie un administré qui a fait don d'une bétonnière à la commune.
Il alerte sur le fait que les nouveaux habitants rue de l'Abreuvoir se garent régulièrement sur le trottoir juste après le virage. Ces trottoirs sont réservés aux piétons, ils sont d'ailleurs marqués d'une ligne blanche. Attention aux accrochages lors du passage des cars scolaires.
Les pochoirs pour le marquage au sol des 30km/h et des sens interdits sont en cours de fabrication. Le marquage suivra en fonction du planning.
Le véhicule de la commune doit passer au contrôle technique au mois de juillet mais le siège conducteur est à changer. Difficulté à en trouver un d'occasion
Après avoir fait un appel d'offre auprès de 3 prestataires, l'égavage a été sous-traitée à l'entreprise Jimmy Paysage de Machemont.
Une relance a été faite auprès des marchands de bois et l'ONF, et sommes en attente de réponse.